

Les droits des populations autochtones : L'expérience des Premières Nations du Canada

le 24 juin 2003

Marie Frawley-Henry, Directrice des relations internationales
de l'Assemblée des Premières Nations

Historique

Les Peuples autochtones d'Amérique du Nord partagent beaucoup de ressemblances avec les Peuples autochtones dans le monde entier, mais il est également important de souligner les différences existantes.

Avant la colonisation, les Peuples d'Amérique du Nord étaient autonomes et auto-gouvernés. Les Premières Nations ont été en pourparlers constants, pour établir la paix, régler le commerce, partager l'utilisation de la terre et des ressources et constituer des alliances stratégiques.

Les traités

À l'arrivée des Européens, il y a environ 500 ans, les Premières Nations ont établi avec eux des traités basés sur les principes de la coexistence. Durant cette première période (1500- 1800), les Premières Nations et les Européens se sont vus comme des peuples séparés, distincts, avec la responsabilité de leurs propres affaires. Cette coopération a été formalisée dans les traditions orales et sur des supports visuels, tels les ceintures wampum, aussi bien que dans les documents écrits, tels que la Proclamation Royale de 1763.

L'approche du gouvernement colonial britannique était totalement différente. Les commissaires des traités britanniques ont cherché à acquérir de grandes étendues de terre Indienne et ont vu dans les réserves indiennes un territoire où les Indiens pourraient apprendre à être sédentaires et fermiers et abandonner leur mode de vie traditionnel. Les Premières Nations, qui n'étaient pas habituées à l'écrit, croyaient que tout ce qu'affirmaient les commissaires au nom de la Couronne durant les négociations serait adéquatement transcrit par écrit dans les traités et seraient honorés pour toutes les générations à venir. Cependant, ceci n'a pas toujours été le cas et les traités comprennent beaucoup de questions sans réponses, qui doivent encore être résolues par le gouvernement et les Premières Nations.

La Loi sur les indiens

La Loi sur les indiens, qui a été adoptée en 1876, a formalisé l'approche assimilatrice du gouvernement colonial. Il a interdit les rituels et des cérémonies importantes, telles que la Danse du soleil et le Potlatch. Les enfants indiens ont été enlevés de leurs foyers, sous l'autorité du Ministre, et envoyés dans des internats sous le prétexte d'y être éduqués. Les Indiens de Statut (défini selon la Loi), n'avaient pas le droit de vote, ne pouvaient être admis comme des jurés et étaient exemptés de la conscription en temps de guerre. Beaucoup de ces éléments proviennent entre le statut et la définition d'une « personne », qui ainsi que le stipulait la loi jusqu'à 1951 était: "un individu autre qu'un Indien".

Le Canada en tant que société juste et éclairée

Le Canada apprécie sa réputation de d'endroit particulier - un endroit où l'on garantit les droits de la personne et la dignité. Cependant, cette réputation représente une demi-vérité. Tel que souligné par le chef national Matthieu Coon-Come : "Il y a quatre ans, le Comité des Droits de l'homme des Nations unies a réévalué la conformité du Canada avec ses obligations internationales en terme de droits humains. Il a déclaré que la situation à laquelle sont confrontés les peuples autochtones au Canada est le défi des droits humains le plus sérieux de ce pays. Beaucoup de peuples autochtones au Canada vivent dans des conditions similaires au 'Tiers-Monde'. Dans une étude officielle récente, notre rang est approximativement 63è, selon l'échelle du PNUD. » [Traduction libre]

Après environ 500 ans d'une relation qui a alternée de l'association à la domination, du respect mutuel et de la coopération au paternalisme et à la tentative d'assimilation, le Canada doit maintenant mettre au point les termes justes et durables de coexistence avec les populations autochtones.

L'assemblée des Premières Nations

L'Assemblée des Premières Nations est une organisation nationale de lobby autochtone. Le travail de l'Assemblée est de restaurer et de développer la relation entre les Premières Nations, le gouvernement et le peuple canadien, et d'assurer que cette relation soit avantageuse pour les peuples des Premières Nations.

La participation des femmes autochtones

Lors du récent forum sur les populations autochtones, l'Assemblée des Premières Nations a plaidé pour la participation des femmes autochtones dans l'ONU. Il a été décidé que le thème du Forum permanent de la session 2004 serait 'les Femmes autochtones'.

Historiquement et traditionnellement, les femmes des Premières Nations ont eu des rôles sociaux, politiques et culturels importants.

En tant que femmes autochtones, nous avons décidé qu'il est temps de réclamer notre pleine reconnaissance et d'exiger une fin à la longue histoire d'oppression, de violence

contre nos femmes et enfants et de à l'oppression continue par les régimes d'état. Nous avons élaboré une campagne à travers nos communautés pour le rendez-vous "Unity Ride and Run", lors du Sommet international des aînés.

Pour terminer, je voudrais inviter tous ceux réunis ici, ainsi que ceux de vos pays, à vous joindre à l'Assemblée des Premières Nations pour le "Unity Ride and Run" et le Sommet international des aînés, qui aura lieu en 2004.